

LE DOYEN DE LA FACULTE DE SANTE SORBONNE UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2

Vu l'arrêté du 07 juillet 2014 portant création du Diplôme Universitaire TECHNIQUES MICROCHIRURGICALES

Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 16 décembre 2025 de la présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de santé

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2025-2026, un jury d'examen pour le Diplôme Universitaire TECHNIQUES MICROCHIRURGICALES

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur FITOUSSI Franck (PU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur BEGUE Thierry (PU-PH)
Professeur CAMBON Adeline (PU-PH)
Docteur BOSC Romain (PH)
Docteur GOUBIER Jean-Noël
Docteur LEHANNEUR Malo (PH)
Docteur LOUIS Emmanuelle (PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

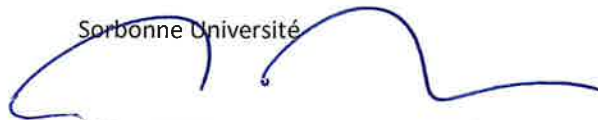
Article 5 : Le directeur général de la faculté santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 17 février 2026

Pour la Présidente et par délégation

Doyen de la faculté de Santé

Sorbonne Université


Bruno RIOU